



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La situation des élèves inscrits en classe préparatoire en IFSI, 2018/2019

Question écrite n° 10744

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des élèves s'étant inscrits en classe préparatoire aux concours IFSI pour l'année 2018/2019 suite à la présentation du dossier sur l'universitarisation des études de santé le 5 juillet à Caen. Ces élèves sont effectivement inscrits sur la plateforme Parcoursup mais leur choix portant sur ces prépas infirmières tant leur souhait de suivre la formation en IFSI est fort qu'ils ont refusé pour beaucoup les choix ayant reçu une réponse positive à Parcoursup et donc, de fait, se retrouvent sans affectation pour la rentrée prochaine. Elle a effectivement bien noté que le nouveau dispositif d'admission en IFSI entrant en vigueur en 2019 et que le parcours des étudiants ayant suivi une préparation sera pris en compte et valorisé dans l'examen des dossiers. Ce sont d'ailleurs des mesures de simplification qu'elle salue. Toutefois, les prépas infirmières étant principalement axées sur le concours d'entrée, les remontées de terrain témoignent de la fermeture éventuelle d'un certain nombre d'entre elles à défaut d'une adaptation de la palette de formation, axée telle que préconisée, sur les compétences complémentaires et non plus sur la préparation aux concours. Cette situation met les élèves s'étant inscrits en école préparatoire au concours IFSI dans l'embarras, certains se retrouvant dans un climat anxiogène, leur centre de formation menaçant de ne pouvoir assurer les cours à la rentrée. De fait, elle la questionne sur l'avenir de ces élèves qui seront sans établissement l'année prochaine et qui risquent, sans solution de repli et d'urgence, une année blanche. Elle la questionne par ailleurs sur les dispositifs prévus pour ces étudiants qui ont sacrifié toutes leurs affectations possibles pour une prépa étant dans l'ignorance de ces modifications d'accès aux IFSI, prépas qui menacent de ne pouvoir assurer la rentrée 2018. Enfin, elle souhaiterait qu'elle puisse l'assurer de la prise en compte effective de l'année de préparation pour ceux qui la suivraient à la rentrée dans le dossier Parcoursup 2019.

Texte de la réponse

Interrogée sur les conséquences de la réforme de l'entrée dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier prévue pour 2019 et annoncée conjointement avec la ministre chargée de la santé en juillet dernier, la ministre chargée de l'enseignement supérieur souligne que ces nouvelles modalités d'entrée en IFSI constituent une étape clé de l'intégration universitaire des formations de santé. En effet, à compter de la rentrée 2019, pour les nouveaux bacheliers ou étudiants, le concours d'entrée en IFSI sous sa forme actuelle est supprimé et remplacé par la formulation de vœux sur la plateforme Parcoursup et une admission sur dossier. L'intégration des IFSI dans le cadre de la plateforme Parcoursup permettra également de renforcer leur attractivité en assurant à chaque lycéen, dès la fin du 1er trimestre 2018/2019 une information complète sur les caractéristiques et attendus de ces formations. Cette nouvelle modalité d'admission permettra à la fois de garantir la qualité et le niveau du recrutement au sein des IFSI. Elle permettra également de simplifier les démarches des candidats, notamment en faisant disparaître les frais engagés tant dans la préparation que dans l'inscription aux différents concours d'admission qui existaient jusqu'alors. Les étudiants déjà inscrits pour la rentrée 2018 en préparation pour le concours d'entrée en IFSI devront déposer leur dossier sur Parcoursup début 2019. L'analyse de leurs dossiers prendra positivement en compte cette année complémentaire qui

démontre leur engagement dans ce projet professionnel et les compétences acquises durant cette année de formation. Les bacheliers qui ont refusé les affectations proposées par le biais de la plateforme Parcoursup pour pouvoir suivre une préparation au concours infirmier dans un institut qui n'a pas assuré de formation à la rentrée 2018 ont pu participer à la phase complémentaire d'admission dans l'enseignement supérieur qui s'est achevée le 21 septembre 2018 et trouver une formation. Si cette dernière ne correspond pas à leurs attentes, ils pourront se réorienter l'année prochaine via Parcoursup et candidater directement pour une formation en IFSI. L'intégration des IFSI dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup n'aura pas pour effet de conduire à la fermeture du moindre institut de formation. Bien au contraire, dans le cadre des travaux conduits par les ateliers techniques chargés de définir les modalités de l'admission su dossier, une réflexion est en cours sur les moyens de mettre en valeur l'ensemble des IFSI dans chaque territoire, que ce soit via parcoursup ou l'organisation des épreuves d'admission.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10744

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6274

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 362